



**PROCES VERBAL de la 36^{ème} ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DE L'AVSH
Le 22 mars 2024 à Montricher
(Organisée par l'AVSH Pied du Jura)**

<u>Convocations :</u>	tous les membres du comité les Président(e)s des sociétés les médaillés 2023 Mme Manuela de Kalbermatten, Présidente de la FER, excusée M. Damian Müller, Président Swiss Equestrian, excusé M. Didier Amez-Droz, Syndique de Montricher, excusé M. Yvan Henzer, Président du Fonds du Sport Vaudois, excusé M. Julien Echenard, Délégué au sport associatif vaudois, excusé M. Michel Berthet, caissier, Sport Vaud M. Olivier Pradervand, ancien Président de l'AVSH M. Daniel Bezençon, ancien Président de l'AVSH M. Pierre Gavillet, ancien Président de l'AVSH, excusé Les délégués AVSH à l'AG de la FER
<u>Sociétés excusées :</u>	Club Equestre Leysin et environs, Club Galopinos, Club Hippique Cudrefin, Les Cavaliers du Rhône, Les Ecuries de la Tour, Société Hippique de la Sallivaz.
<u>Sociétés absentes :</u>	ASMIL, Club Equestre de l'Etrier Echallens, DGM & CR Moudon, Ecurie du Nozon.

Début de l'Assemblée à 19h19.

Notre Président, M. Dominique Nicod, ouvre l'assemblée et salue la présence de M. Berthet, caissier de Sport, des anciens Présidents de l'AVSH et de toutes les personnes présentes.

Nomination de 2 scrutateurs : Mme Stéphanie Alonso et M. Kevin Gutmann

1. APPEL DES SOCIETES

52 sociétés convoquées

6 sociétés excusées

4 sociétés absentes

--

42 sociétés présentes, la majorité absolue est de 22 voix.

Modification des statuts

Le Président annonce que les statuts ont été revu et remis au goût du jour. Grande modification l'obligation à la participation à l'AG.

Intervention des sociétés

Les DGM & CR Lausanne ont apporté une demande de modification au point 3.2, demande à ce que lorsque l'on doit adopter les cotisations on doit présenter un budget. Il précise qu'il n'y a pas de budget et de base pour voter. Et demande des précisions concernant la répartition des subsides. Souhaite que l'on présente un budget à l'AG. David précise que le versement de la FER est inconnu pour l'AG et que la procédure de décision retarderait les versements des subsides.

Le Président demande à l'assemblée de voter la proposition des DGM& CR Lausanne, 7 sociétés favorables, 19 sociétés défavorables, 9 sociétés s'asténiennes.

Résultat : les statuts proposés seront inchangés comme proposé et la caissière annonce qu'un budget sera présenté pour l'AG prochaine.

Approbation des nouveaux statuts :

32 favorables, 0 défavorable, 1 abstention.